

Conseil d'Administration ASSEM 17 – Lundi 3 avril 2017 20 h 30 – ROCHEFORT (Palais des Congrès – Salle n° 204)

PRESENTS :

AIMABLE Hélène, Secrétaire adjointe
ALTOBELLI Jacques
BARDON Jean-Yves
BRUN Maryvonne, Secrétaire
CAUSSE Philippe
DUCHEMIN Michel, Président
DURAND Alice
LAMOULINETTE Dany
MAUVAIS Christophe
REVOLTE Claude
RIQUE-LURBET Vincent
RIVIER Thierry
SARDIN Hervé, Trésorier adjoint
SURREAU Max, Trésorier
TELMAN André, Président délégué

ABSENTS EXCUSES :

BERNARD Anne
LIGNE Claudine
MALINAUD Jérémy
RICHARD Jean-Nicolas

**Ouverture de la séance à 20h40 par Michel DUCHEMIN, président de l'ASSEM 17.
Maryvonne BRUN est désignée secrétaire de séance.**

Michel DUCHEMIN remercie de leur présence, les personnes qui assistent à cette réunion.

1 – Approbation du Compte-rendu du CA du 5 décembre 2017 à ROCHEFORT

Le président demande aux administrateurs leur avis sur le dernier compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 décembre 2016. Aucune modification n'est demandée. Ce rapport est validé et adopté à l'unanimité.

2 – Compte-rendu de la réunion du 28 mars 2017 au Conseil Départemental de la Charente-Mme

Michel DUCHEMIN fait le point sur le déroulement de cette réunion avec *M. Boris SALLAUD*. Les administrateurs qui étaient présents ont une impression générale agréable et très positive. Chacun d'eux a eu un mot à dire sur le collège qu'il représente.

Le dispositif ASSEM 17 est reconnu très important par le Département et semble être le plus gros budget avec le sport, dans cette commission départementale. Il n'est pas question de toucher à l'orientation. L'idée est de ne rien changer aux subventions du département pour cette année au moins. M. SALLAUD est content de la fiche faite par ASSEM 17 qui est claire et précise.

Il souhaite développer : La cartographie du département pour avoir une idée claire de l'emplacement des écoles etc., refondre la politique culturelle et l'enseignement artistique du département, mettre l'accent sur la cohésion territoriale etc.

Il souhaite assister à notre Assemblée Générale Ordinaire. et sera heureux de recevoir les invitations à nos diverses manifestations. Son épouse a une école de Danse qui n'adhère pas encore à l'ASSEM 17.

3 – Point sur les collèges

3.1 - Orchestres (André TELMAN)

A ce jour, une soixantaine d'élèves sont inscrits au **stage d'harmonie** à Pons, il y aura probablement 70 inscriptions.

Il faudrait faire un peu de publicité au l'échelon du département pour le pupitre Saxos, car il n'y a que 3 inscriptions.

Le BAFA manquant a été trouvé pour le **stage Cordes**. 20 inscriptions seulement cette année. Ce stage ne comportera pas de contrebasse car il n'y a eu aucune candidature. La seule classe de contrebasse se trouve au conservatoire de la Rochelle. L'encadrement du stage cordes ne convient pas au professeur de la Rochelle. Il conviendrait sans doute de changer l'intervenant l'année prochaine.

3.2 - Direction d'orchestre (André TELMAN)

La date pour la prochaine session est à repousser, *Didier DESCAMPS* ne pouvant se libérer à la date initialement prévue.

Michel aimerait demander à *Didier DESCAMPS* de présider le Jury de Talents 17 en 2018, l'après-midi et par la même occasion, faire le stage d'initiation / perfectionnement, le matin du même jour. Mais cela semble très difficile à mettre en place car les obligations militaires de *Didier DESCAMPS* ne lui laissent pas toujours l'opportunité de se libérer.

Il faudra peut-être solliciter *Yves BOUILLLOT*, de Bourg en Bresse qui a aussi beaucoup d'atouts.

3.3 - Voix (Claude REVOLTE)

Claude nous informe qu'*Anne DORIAN* continue à faire des stages de technique vocale qui sont très appréciés des participants. *Anne DORIAN* est demandée par les chorales elles-mêmes pour l'apprentissage des techniques vocales. Le prix est de 10€ pour les adhérents ASSEM 17 et de 15€ pour les autres. *Anne* donne aussi des cours privés. Elle se propose de faire un état des lieux afin que nous ayons connaissance des participations à ses stages au niveau du département.

L'enregistrement d'un CD pour les chorales est repoussé à la rentrée, trois chorales seulement sont prêtes à enregistrer.

Cette année, le festival de la voix de Pons sera plus axé sur la formation notamment avec un stage d'approche à la Direction de Chœur avec *Eliane LAVAIL* le 6 mai et un stage de technique vocale avec *Anne DORIAN* les 13 et 14 mai 2017. Tous les dépliants concernant le festival de la Voix et les formations sont distribués durant la réunion.

Une rencontre chorale est prévue comme chaque année en fin de festival. 8 chœurs participeront cette année.

Les Voix innovent aussi cette année avec la constitution d'un Chœur ASSEM 17 (chœur école) qui interprétera une pièce musicale au concert final des Eurochestreries. Basée sur l'environnement, cette œuvre sera finie début juin et comprendra plusieurs morceaux de 6 mn par orchestre, composés par plusieurs musiciens (chinois, espagnol, estonien, québécois, français). Un morceau de 3 mn sera réservé au chœur avec un accompagnement piano, cette partie sera détachable du reste de l'œuvre et utilisable par tous les chœurs ASSEM 17.

Danse (Dany LAMOULINETTE et Hélène AIMABLE)

La **Rencontre Départementale** (Danse, Musique, Chant) a eu lieu le 1er avril 2017 au Gallia Théâtre de Saintes, comme les années précédentes. 13 écoles se sont produites (70 élèves, contre 80 l'an passé). Les organisatrices regrettent l'absence de participants de La Rochelle.

228 personnes constituaient un public très intéressé. Les élèves ont pu regarder le spectacle depuis le balcon au lieu de rester confinés dans les loges. Le déroulement a été très fluide, les professeurs et les élèves ont été « au Top ». L'ambiance était très conviviale.

Nous avons noté la présence de représentants du Département et de la Ville de Saintes.

Dany LAMOULINETTE aimerait que l'ASSEM 17 fasse paraître un compte rendu, avec la photo des professeurs qui a été faite en fin de spectacle, dans le journal Sud-Ouest sur Rochefort et sur Saintes.

Dany LAMOULINETTE et Hélène AIMABLE nous informent que **le stage de danse** pour élèves et professeurs aura lieu le dernier W-E de novembre 2017 (25/26). Il serait intéressant que ce stage ne se passe pas toujours à Saintes mais qu'il puisse être aussi organisé dans d'autres villes, comme Rochefort par exemple. Il faut faire une demande spéciale très en avance. Michel enverra un courrier au maire très prochainement.

Hélène nous informe que la **première partie** du stage de **Musique et Danse anciennes** qui avait lieu en mars de cette année, à Lagord, s'est très bien déroulé. Il s'agissait de danse. Le travail a porté sur une musique qui a évolué pendant 3 siècles. Les musiciens se sont mis au service de la chorégraphie. Il a fallu pour cela déconstruire les habitudes des musiciens.

La **deuxième partie** du stage **Musique et Danse anciennes** complet cette fois, comprenant des ateliers de chant, musique et danse se tiendra à L'Abbaye aux Dames de Saintes les 20 et 21 mai 2017. Pour les cours de chant particuliers avec Véronique BOURIN, les inscriptions sont déjà complètes. Les inscriptions restent ouvertes pour les autres disciplines (improvisation tous niveaux, danse et instruments).

Ecoles de musique (Hervé SARDIN)

La date de la prochaine journée d'information du cabinet STECO portera sur l'administration et la pédagogie. Il faut avoir de la rigueur par rapport aux subventions liées à l'investissement de chacun dans la formation. Il serait souhaitable que les responsables d'écoles transmettent l'information sur cette journée à leurs enseignants. Le lycéen stagiaire ASSEM 17 pourrait peut-être recueillir les adresses courriel des enseignants.

André TELMAN nous fait remarquer qu'il est difficile de faire assister les enseignants à une de ces réunions ASSEM 17, car en fonction de leur profil ils se partagent entre plusieurs écoles.

La date précise de la prochaine réunion est à communiquer.

Michel DUCHEMIN nous rappelle qu'un calendrier est joint à notre dossier de C.A. du jour et qu'il est

important que chacun des administrateurs remplisse ce calendrier avec ses dates et le transmette à l'ASSEM 17.

4- Finances (Max SURREAU)

Dans le compte de résultat en pages 7 et 8,
Le total des produits est de ==>> 146 792,98 €
Le total des charges est de ==>> 142 814,61 €
Le solde créditeur est de ==>> **3 851,01 €** (excédent)

Max nous propose d'affecter cette somme au report à nouveau. Les administrateurs votent pour. Les comptes sont arrêtés tels que présentés au 3 avril 2017. Ils seront présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2017.

Monsieur MARTIAL étant parti du cabinet STECO, c'est Monsieur MENOUE qui le remplace.

Les administrateurs insistent sur la nécessité d'avoir une présentation des comptes du cabinet STECO qui soit retravaillée et visible de tous.

Le département distribue à nos adhérents 402 000 € au titre de subventions (Année 2017)

Le budget prévisionnel est adopté (2017-2018)

Dans le tableau des subventions attribuées en 2017, la chorale de Saint Georges des Coteaux n'en obtiendra pas cette année, car le numéro de SIRET de la chorale est identique à celui de l'école. Notre demande de modification n'a pas été entendue.

Les cotisations 2018 seront différentes en fonction de l'adhésion de nos membres à la CMF ou pas, puisqu'il y a eu une évolution dans le mode de calcul de la part de la CMF et que nous ne pouvons pas forcer les adhérents ASSEM 17 à l'accepter.

Claude REVOLTE mentionne que la CMF n'a pas suffisamment évolué au cours des dernières années et qu'il y a un décalage trop grand avec les cotisations précédentes.

Michel DUCHEMIN expliquera à l'aide du graphique joint, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de la CMF, le désengagement éventuel de certains de nos adhérents dû à l'augmentation de leur cotisation liée à la répercussion de notre part du nouveau mode de calcul de la CMF.

Claude REVOLTE nous donne quelque précision sur le budget de la CMF. Il nous informe que le logiciel OpenTalent représente 1/3 du budget de la CMF et que 60 000,00 € ont servis à rémunérer une consultante en organisation sans résultat positif. Il faut être attentif à l'utilisation du bénéfice, un bilan doit être fait en octobre, avec le comptable, pour planifier l'utilisation de ce bénéfice.

5 – Actions à valider

5.1 Surgères Brass Festival. : Organisation d'un Festival « Off »

André TELMAN nous signale qu'il faudrait revoir la présentation de la fiche d'inscription.

Il y a 3 ou 4 inscriptions de groupes adhérents à l'ASSEM 17.

La subvention ASSEM 17 prévue est de 200 € par groupe et au maximum (en tout) de 1000,00 €.

Il y aura un stand ASSEM 17 sur le Festival.

On procède au vote à main levée. Tous les administrateurs votent pour, *Hervé SARDIN* vote contre, il nous a déjà donné son opinion sur la question au dernier C.A.

Le référent ASSEM 17 sur cette action est *Jérémy MALINAUD*.

Validation : OUI à hauteur de 1 000 euros.

5.2 Festival Comme ça vous chante

Il semble que l'orchestre du Grand Village ne soient constitué que de professeurs qui ont enseigné dans le département mais qui, à présent, enseignent hors département.

Les avis sont très partagés sur l'aide à apporter ; la question se pose de la mission réelle de ASSEM 17 et quelle est sa vocation ? Peut-on aider dans un tel cas ?

Michel DUCHEMIN, Jean-Nicolas RICHARD et *Anne BERNARD* sont pour le soutien à apporter à ce festival, plusieurs personnes s'abstiennent, connaissant mal le dossier qui est insuffisamment renseigné. Ce document présenté par *Alice ROSSET*, ne recueille pas la majorité des voix des administrateurs.

Validation : NON

Assemblée Générale Ordinaire de l'ASSEM 17

Elle se tiendra le Lundi 12 juin 2017 dans les locaux du Palais des congrès de Rochefort.

Le document récapitulatif le tiers sortant nous est transmis.

Le pot de clôture sera organisé par *Pascal* et *Maryvonne* (traiteur)

Une animation musicale, sera proposée (piste à étudier : Quatuor de Clarinette « Clari' Océan » de SAUJON).

Le temps imparti étant écoulé, (fermeture des locaux), les questions diverses ne sont pas abordées.

Fin de la séance à 23 h.

Le Président de l'ASSEM 17
CMF-Charente Maritime
Michel DUCHEMIN

La secrétaire de séance
Maryvonne BRUN

Ce PV n'étant pas adopté, il ne peut faire l'objet d'une quelconque diffusion